

**Recommandé**  
Conseil d'Etat  
Palais du gouvernement  
Place de la Planta 3  
1950 Sion

**Article 17 LRS - Annonce à l'autorité de surveillance**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrôle de l'occupation des logements affectés à l'hébergement touristique au sens de l'article 7, alinéa 2, lettre b, LRS, il a été constaté qu'un logement situé sur le territoire communal était occupé de manière illicite.

Une procédure administrative a été instruite et a abouti à la décision du 000000, que vous trouverez en annexe. Cette communication vous est adressée en application de l'article 17 LRS.

Nous vous prions de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent dans le cadre de vos compétences d'autorité de surveillance au sens des articles 15 LRS et 2 LALRS, et, le cas échéant, de transmettre ce dossier à l'autorité pénale compétente pour tout traitement au sens des articles 21 et 22 LRS.

En vous remerciant de l'attention portée à ce dossier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[.....]  
Président de Commune

[.....]  
Secrétaire communal